Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 029-200067072-20261028-CC_2026_10_N148-DE

Haut-Léon Communauté

Extrait du registre des délibérations
Session ordinaire
Conseil Communautaire
Séance 28 octobre 2026 – 19 heures

Le Conseil Communautaire de Haut-Léon Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Maison des Services des Carmes, à Saint-Pol-de-Léon.

PRÉSENTS : Sophie AUTRET - Éric GRALL - Stéphane RIOU - Marie-Josée CAROFF - Michèle QUEAU - Véronique LE BOULCH - Jean-Michel SEVERE - Éric LE BOUR - François ROUE - Karine LE JEUNE - Éric MIOSSEC - Mélanie YVEN - Gildas BERNARD - Marie-Pierre ABARNOU - Pascale BOU LAHDOU - Gilbert CHAPALAIN - Stéphane CLOAREC - François MOAL - Anne DANIELOU - Jean-Luc BONIS - Myriam BERNARD - Hervé GAUCHER - Jacques EDERN - Jacques PONTU - Thierry GAUDEC - Jocelyne PINVIDIC - Joseph QUEMENER - Guy LE DUFF - Stéphanie DUMONT - Catherine GOURMELON - Thierry MOAL - Gilles GOMBERT - Roger BOSSARD - Emmanuelle RENAUD - Éric LE DUFF - Hervé JEZEQUEL - Bruno CORILLION - Carole AUTRET – Paul GOARANT lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution du Code Général des Collectivités Territoriales.

ÉTAIENT AUSSI PRÉSENTS : Dominique AZOU (Directeur Général Services), Véronique GUYONVARCH (Directrice Générale Adjointe).

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR : Marlène ILHEU (pouvoir à Éric LE DUFF), Marc SIMON (pouvoir à Pascale BOU LAHDOU), Maël SAILLOUR (pouvoir à Véronique LE BOULCH), Frank COCAIGN (pouvoir à Sophie AUTRET), Anne-Sophie KERBRAT (pouvoir à Carole AUTRET)

Date de la convocation :	**Membres du Conseil :**	**Présidence de séance :**
22 octobre 2026	En exercice : 44	Stéphane CLOAREC
Date d'affichage :	Présents : 39	**Secrétaire de séance :**
22 octobre 2026	Votants : 44	Gildas BERNARD

Approbation du rapport mandataire SEMBREIZH

Numéro d'ordre	**Nomenclature**	**Rapporteur**
CC-2026-10-N148	5.7	Gilles GOMBERT

La SEMBREIZH est une société d'économie mixte locale fondée en 1957 et ayant pour actionnaire majoritaire la région Bretagne mais aussi des Communautés comme Haut-Léon Communauté.
Conformément aux articles L 1524-5 et D1524-7 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), ce rapport a pour objectif de donner aux membres de l'organe délibérant une information complète sur l'entreprise, de nature à assurer la transparence de son fonctionnement et à permettre son contrôle.

Après avoir entendu le Rapporteur ;
Après avoir pris connaissance du Rapport mandataire exercice 2025 – HLC et du Rapport d'activité 2025 ;
Après avoir pris connaissance de la proposition des membres du Bureau du 23 septembre 2026 de réserver une suite favorable à l'approbation de ces rapports ;

DELIBERATION

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide d'approuver le Rapport du mandataire et le Rapport d'activités de l'exercice clos au 31 décembre 2025.

Présents	**39**
Pouvoirs	**5**
Votants	**44**
Pour	**44**
Contre	**0**
Abstention	**0**

Le Président
Stéphane CLOAREC

Le Secrétaire de Séance
Gildas BERNARD